

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00404

Numéro SIREN : 790 293 187

Nom ou dénomination : À SAISIR CHARLOTTE MARTIN

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2017 sous le numéro de dépôt 119449



20171194492016

DATE DEPOT : 08/12/2017

N° DE DEPOT : 119449

N° GESTION : 2013B00404

N° SIREN : 790293187

DENOMINATION : À SAISIR CHARLOTTE MARTIN

ADRESSE : 58 rue Amelot 75011 Paris

MILLESIME : 2016

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris

11 DEC. 2017

19449
numéro de dépôt

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2017**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 3 395 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit

- 3 395 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de 7000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

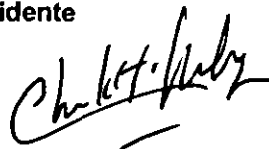
**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2016

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

La Présidente a perçu 10 800 € de rémunération pour la période du 01/01/16 au 31/12/16

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charlotte Martin', with a horizontal line underneath.

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN

**Société par actions simplifiée (SASU)
au capital de, 7 000 euros
Siège social : 58 rue Amelot
75011 Paris**

RCS 790293187

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUEL DU 10 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, et le 10 Juin, à seize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mme Charlotte MARTIN propriétaire de 100% des parts

total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social parts.

Mme Charlotte MARTIN préside la séance en qualité de la Présidente associé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- le texte des résolutions proposées.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidente, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,**
- Quitus à la gérance,**
- Affectation des résultats,**
- Questions diverses.**

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 3 395 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit - 3 395 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.



N° 2065
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre ☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-08 (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°258 SD (art. 231-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION		A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016		Adresse du siège social	
58 rue Amélot					
destinataire		75011 Paris			
7550100		327591		79029318700015	
Imp. IFU		N° dossier		N° SIRET	
Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :					
				B ACTIVITÉ	
				Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
				Saisie audio informatique	
				SI vous avez changé d'activité, cocher la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 33,33 %		Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28 %		Déficit		3 395	
2 Plus-values		Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 10 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées art. 238 quinquies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines ☐		Pôle de compétitivité ☐			
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐				Zones franches d'activités art. 44 quater redies ☐		Autres dispositifs ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ☐
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
M DEVOS Pierre 54 avenue Kleber 75016 Paris Tél : 01 53 70 62 20			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA :		Date : 12/05/2017	
		Lieu : Paris	
		Qualité et nom du signataire : Mme MARTIN Charlotte	
		Présidente	
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la base fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

N° 2065 bis
(2017) --

Formulaire obligatoire
(art. 71) de Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2016**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ①		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ① (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ①		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ①	Total (a à h)		

[illegible]



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016**

du **01/01/2016**

Adresse **58 rue Amélot**

75011

Paris

au **31/12/2016**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ②)	Valeur des avantages en nature (v. notice ③)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ④)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ①		- de l'exercice ②	
- de l'exercice précédent ③		- de l'exercice précédent ④	
Nom et qualité du signataire Mme MARTIN Charlotte Présidente		À Paris _____ le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise		A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016		Néant		1*			
Adresse de l'entreprise		58 rue Amelot		75011 Paris					
Numéro SIRET *		7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		31/12/2016			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	2 535	030	1 106		1 429		
	Immobilisations financières * (1)	040		042					
	Total I (5)	044	2 535	048	1 106		1 429		
ACTIF CIRCULANT	stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 316	070		1 316		
		Autres * (3)	072	440	074		440		
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	4 061	086		4 061			
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Total II	096	5 818	098		5 818			
	Total général (I + II)	110	8 354	112	1 106		7 247		
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				7 000			
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126							
	Réserves réglementées *	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131							
	Report à nouveau	134				-9 108			
	Résultat de l'exercice	136				-3 395			
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142				-5 503			
Provisions pour risques et charges	Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				5 124			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :	169				7 625			
	Produits constatés d'avance	174							
Total III	176				12 750				
Total général (I + II + III)	180				7 247				
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 105			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Désignation de l'entreprise		A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016		Neant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	biens dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		services *	217	218	26 070	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	737	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	26 807	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	8 728	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	75	244	75
	Rémunérations du personnel*			250	13 893	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 746	
	Dotations aux amortissements*			254	439	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	28 883	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-2 076	
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		294	
Produits exceptionnels (IV)				290	0	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	347 348		300	1 318
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	-3 395		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	3 395	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotisations d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 series)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JDI (44, sexies A)	989		
ZRD (44, terdecies)		127	ZRR (44 quinquies)	138		
Bassin d'emploi à réintégrer (art. 44 quaterdecies)		991	Fonctionnaires (art. 44, terdecies)	990		
ZFA (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	350	
Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (art.39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	3 395	
Déficits		Déficits de l'exercice reporté en arrière *		356		
		Déficits antérieurs reportables : *			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	3 395	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 362 - Système A après du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016** Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 430	472	1 105	474		476	2 535	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 430	492	1 105	494		496	2 535	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	666	562	439	564		566	1 106
TOTAL		570	666	572	439	574		576	1 106

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 18 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579		Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597		599	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 212, 2° de l'article 1729 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	9 107		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984	9 107		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice	860	3 395		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter	870	12 502		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)	800		

VI DIVERS			
Primes de cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		
N° du centre de gestion agréé	382		
Montant de la TVA collectée	374		5 147
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		1 108
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016		Néant ☒	
Exercice ouvert le :01/01/2016.....et clos le :31/12/2016.....Durée en nombre de mois 12			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation.		153	
TOTAL 1		144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
TOTAL 2		152	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1-TOTAL 2		137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel*		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016

ADRESSE (vdié)

58 rue Amélot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

0

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

7 9 0 2 9 3 1 8 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A SAISIR CHARLOTTE MARTIN 2016

ADRESSE (voie)

58 rue Amelot

CODE POSTAL

75011

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.